

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour prendre la décision d'investir ou de ne pas investir en toute connaissance de cause.

OFI FUND – GLOBAL EQUITY NATURAL RESOURCES (I-C- EUR)

(ISIN- LU0579278010) – Cette Catégorie d'Action est offerte aux investisseurs institutionnels.

Un Compartiment de OFI FUND, SICAV à compartiments multiples

La Société de Gestion de la SICAV est OFI LUX

Ce compartiment est géré par OFI Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Stratégie de gestion

L'objectif visé par ce Compartiment est la croissance du capital ; à cette fin il investit en actions, y compris en actions ordinaires, ADR, GDR et warrants cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés dans le monde. Le Compartiment peut investir dans toute classe d'actifs provenant d'émetteurs dont l'activité principale est liée aux secteurs des ressources naturelles incluant de façon non-limitative les secteurs de l'énergie, les métaux précieux, les métaux industriels, l'eau et le secteur de l'industrie du bois.

Au moins 80% des actifs net du Compartiment doivent être investis comme indiqué ci-dessus, en actions listés ou négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés des pays membres de l'OCDE ou dans les Nouveaux Pays Industrialisés (comprenant l'Afrique du Sud, le Mexique et Hong Kong).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% des actifs nets dans des obligations de toute notation, émises par des sociétés ou des gouvernements, listées ou négociées sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés faisant partie de l'OCDE ou des Nouveaux Pays Industrialisés.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 20% des actifs nets en liquidités ou quasi-liquidités.

Le Compartiment investira dans des instruments dérivés tels que les options listées mono émetteur, des contrats à terme sur indices, des futures et forward et swap de change, des contrats à termes sur taux d'intérêt.

Réserve quant à la gestion

Le Sous-Gestionnaire se réserve le droit d'acheter et de vendre des instruments pour le compte du compartiment dans la limite des objectifs et de la politique d'investissement.

Conditions de souscription et de rachat

L'investisseur peut souscrire, acheter et convertir des actions de cette catégorie auprès du teneur de Registre et de l'agent de transfert ou du Distributeur principal chaque jour ouvré (jour durant lequel les banques luxembourgeoises sont ouvertes).

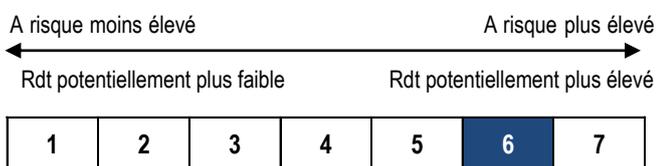
Politique de distribution

Les revenus générés par le Compartiment sont réinvestis.

Recommandation

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires d'un index composite sur les cinq dernières années. Cet index composite a été créé dans le but de refléter le profil de risques du Compartiment.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique, puis que le compartiment est investi pour moins 80%, en actions principalement provenant d'émetteurs dont l'activité principale est liée aux secteurs des ressources naturelles incluant de façon non-limitative les secteurs de l'énergie, les métaux précieux, les métaux industriels, l'eau et le secteur de l'industrie du bois.

D'autres risques essentiels au Compartiment ne sont pas pris en compte par l'indice ci-dessus : le fonds pouvant être exposé au risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés comme les options listées mono émetteur, des contrats à terme sur indices, des futures et forward et swap de change, des contrats à termes sur taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des obligations classique corporate ; il est donc exposé à un risque de crédit en cas de dégradation ou de défaut de l'émetteur.

De plus, il se peut que la valeur de votre investissement diminue ou augmente et que vous recouvriez une somme moindre que celle que vous aurez investie à l'origine. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

En outre, il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Il n'y a pas de capital garanti ni de protection du capital.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI LUX ou sur le site internet du Distributeur principal www.ofilux.lu.

Frais pour cette catégorie de Part

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

| | |
|-----------------|----------------|
| Frais d'entrée | 1,00% |
| Frais de sortie | Non applicable |

Il s'agit d'un montant maximum susceptible d'être prélevé avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1.12% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance

20% de la performance au-delà de l'indice composé (1/3 TR CRB Precious Metals Producers Index NR (EUR), 1/3 TR CRB Industrial Metals Producers Index NR (EUR) and 1/3 TR CRB Energy Producers Index NR (EUR))

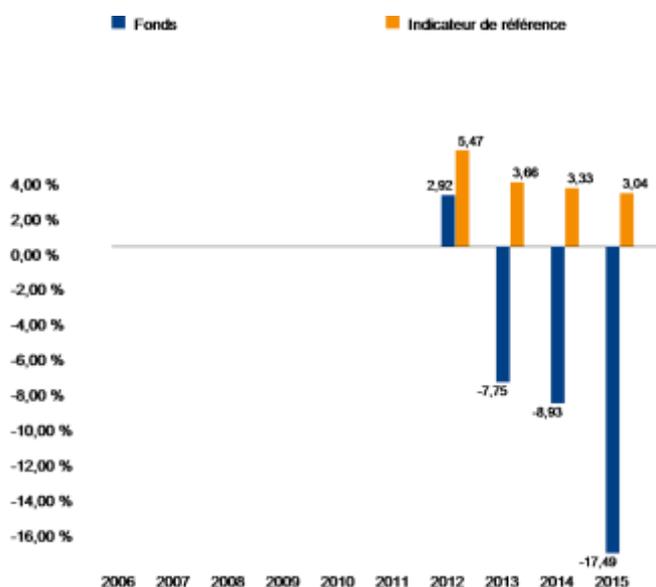
Les **frais d'entrée** et de **sortie** peuvent être abaissés. Des informations concernant les frais peuvent être obtenues de son conseil ou de son distributeur.

Frais courants : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les commissions de performance s'élèvent à 0.96% pour l'année financière 2016. Depuis le 13/07/2017, la commission de surperformance était de 10% au-dessus de la performance de Eurostat Harmonised Index of Consumer Prices, Excluding Tobacco & Non Seasonally a augmenté de 3% par an.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au Chapitre 16 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofilux.lu.

Performances passées



Indicateur de référence : Composite index (1/3 TR CRB Precious Metals Producers Index NR (EUR), 1/3 TR CRB Industrial Metals Producers Index NR (EUR) and 1/3 TR CRB Energy Producers Index NR (EUR))

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Compartiment a été créé le 14 Décembre 2016. Le 24 Février 2017, le compartiment OFI FUND – Lynx Real Assets a absorbé le compartiment OMS –Lynx Real Assets de la SICAV OFI Multi Select. La performance du compartiment OFI Multi Select illustre la performance du fonds absorbé.

Depuis le 13/07/2017, l'indicateur de référence est l'indice composite (1/3 TR CRB Precious Metals Producers Index NR (EUR), 1/3 TR CRB Industrial Metals Producers Index NR (EUR) and 1/3 TR CRB Energy Producers Index NR (EUR) contre précédemment l' Eurostat Harmonised Index of Consumer Prices, Excluding Tobacco & Non Seasonally increased by 3% per year in the past.

Devise utilisée pour les calculs : EUR

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG**

Pour plus d'informations concernant le Compartiment, il vous est conseillé de consulter notre site internet www.ofilux.lu, sur lequel vous pourrez obtenir une copie du Prospectus (disponible en langue anglaise et française), du rapport annuel (disponible en langue française), gratuitement. Notre site internet fournit également des informations non comprises dans le document ci-dessus comme la valeur de la part.

Le Compartiment est assujéti au régime fiscal et à la réglementation luxembourgeoise. Selon votre pays de résidence, ceci peut avoir un impact sur votre imposition personnelle. Il vous est conseillé de consulter votre conseiller fiscal habituel pour plus de détails. En tant que filiale d'OFI ASSET MANAGEMENT, la Société de Gestion applique la politique de rémunération de Groupe OFI. La politique de rémunération établit un équilibre entre les composants fixes et variables de la rémunération globale et est basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs, qui s'appliquent différemment pour les preneurs de risques, la Direction Générale et les fonctions de contrôle. L'évaluation des performances doit porter sur plusieurs années, en adéquation avec la durée de placement recommandée aux investisseurs des Fonds UCITS gérés par la Société de Gestion et ce afin de s'assurer que le processus d'évaluation est basé sur la performance à long terme et les risques d'investissements du Fonds et que la partie variable de la rémunération est bien assise sur la même durée. La politique de rémunération du Groupe a été établie par le comité stratégique du Groupe qui est composé des représentants des actionnaires du Groupe. Il est responsable de la rédaction et de la mise en œuvre de la politique de rémunération. La politique de rémunération, incluant notamment, une description des méthodes de calcul de la rémunération et des avantages est disponible à l'adresse suivante : http://www.ofilux.lu/pdf/remuneration_policy.pdf et une version papier est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI LUX ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

L'investisseur peut convertir au profit d'une action d'une autre catégorie d'action du Compartiment ou d'un autre Compartiment de la SICAV. Des informations complémentaires peuvent être trouvées dans le Chapitre 17 du prospectus de la SICAV.

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la CSSF.

La Société de Gestion est agréée au Luxembourg et régulée par la CSSF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 juillet 2017.